



En pratique

Les bureaux du Relais Petite Enfance

Hôtel de Ville, 555 route de Boissise - 77350 Le Mée-sur-Seine
01 64 14 28 28 ou 06 98 98 28 59
relais.petite.enfance@lemeesurseine.fr

Accueil administratif

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
par téléphone au 01 64 14 28 28 ou en mairie sur rendez-vous.

Accueil jeux

Des ateliers d'éveil itinérants sont proposés en matinée pour les enfants et leur assistant maternel (sur inscription).
Retrouvez le planning sur le site internet de la ville.



Le Relais Petite Enfance

Le RPE

Votre interlocuteur
privilegié pour
les modes d'accueil
de jeunes enfants.



Le Relais Petite Enfance est un lieu d'information, de rencontre, d'écoute, d'accompagnement.

C'est un service public gratuit destiné aux familles, aux assistants maternels et gardes d'enfants à domicile ainsi qu'aux enfants accueillis.

Il est géré par la ville du Mée-sur-Seine, avec le soutien de la CAF.



monenfant.fr



Les missions du RPE



Auprès des assistants maternels et gardes à domicile

- Renseigner sur les démarches pour devenir assistant maternel : la formation, l'agrément, etc.
- Accompagner et soutenir le statut de salarié : inscription sur mon enfant.fr, projet professionnel, convention collective...
- Proposer des temps de rencontres lors d'ateliers d'éveil avec les enfants accueillis, et des temps d'échanges de pratique entre professionnels.
- Accompagner dans la démarche de professionnalisation et de formation continue (dispositif de départ en formation, livret d'accueil...).

Auprès des parents

- Communiquer la liste des assistants maternels agréés par le Conseil départemental, faciliter la mise en relation employeur /salarié en transmettant les disponibilités connues.
- Accompagner et soutenir le rôle de parent employeur et les démarches administratives : droits et obligations, contrat de travail , prestation familiales, formation du salarié...
- Orienter vers les partenaires habilités en fonction de la demande (agrément, feuille de paie, question juridique...).
- Écouter et soutenir dans le questionnement propre à la fonction parentale (entretien, conférences...).

Auprès des enfants

- Proposer des ateliers d'éveil aux enfants accompagnés de leur assistant maternel ou garde à domicile dans un lieu aménagé et adapté pour répondre à leurs besoins de jeux, d'éveil et d'expérimentation.
- Favoriser l'épanouissement, le bien-être et l'autonomie de l'enfant sous la responsabilité et la participation active et spontanée de son assistant maternel ou garde à domicile.
- Temps collectifs qui permettent une première approche de la vie en collectivité.

